

Arrêté du 15 septembre 2011 fixant la liste d'aptitude pour l'accès au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse au titre de l'année 2011

NOR : JUSF1125991A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1993 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat;

Vu le décret n° 2002-682 du 29 avril 2002 modifié relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans le corps des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-1365 du 17 septembre 2007 portant application de l'article 55 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse réunie le 25 janvier 2011 ;

Sur proposition du directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ;

ARRETE :

Article 1:

Sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des directeurs des services au titre de l'année 2011 :

Liste principale

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------|
| 1. Madame DUVAL Sylvie | UEMO Massy |
| 2. Madame ANTOINE (PROIA) Reine | DTPJJ Moselle |
| 3. Madame MARTI (SAMOKINE) Véronique | STEMOI/UEMO Avignon |
| 4. Monsieur SIMON Christian | PTF Nancy |
| 5. Monsieur WATERLOT Gilles | STEMO Douai/Cambrai |
| 6. Monsieur FABRE Hervé | STEMO/UEMO Juvisy sur Orge |

Liste complémentaire

- | | |
|--|--------------------------|
| 1. Madame MAZZARELLA (MEDA) Jacqueline | SE-EPM Lavour |
| 2. Madame GIORGI Isabelle | EPE/UEHC Epinay sur Orge |

Article 2 :

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 15 septembre 2011.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et des libertés,
et par délégation
Pour le directeur de la protection judiciaire de
la jeunesse
Le sous-directeur des ressources humaines et
des relations sociales

Yvon ROUSSET